

---

# La construction identitaire dans le discours des sans-papiers

---

Salih AKIN \*

**La condition de "sans-papiers" éclaire toute la problématique de la construction identitaire comme reconnaissance et légitimation d'une existence. Les papiers, c'est-à-dire le signe visible de cette reconnaissance sont objet d'une lutte et de stratégies discursives entre le pouvoir et les concernés : dénégations par l'un, auto-définition par les autres.**

**L**a situation des sans-papiers est sans doute celle qui permet le mieux d'examiner l'identité de papier. Dépourvus d'autorisation de séjour, menacés d'expulsion, condamnés à mener une vie précaire, ils sont en plus confrontés à des discours culpabilisants qui les enferment dans le stéréotype du clandestin dont on doit se méfier parce que suspect, inconnu, furtif... Dans ce contexte de fortes tensions, de controverses, d'affrontements discursifs au sujet d'une catégorie de la population immigrée, la notion d'identité de papier ne renvoie pas seulement aux documents officiels permettant d'identifier et de reconnaître les individus, mais permet aussi d'analyser comment les papiers - ou leur absence - sont producteurs d'identité. Cette étude tente de relever les stratégies de construction identitaire à l'œuvre dans un certain nombre de discours produits par les sans-papiers. Elle portera sur la représentation que ces personnes se font d'elles-mêmes, la position qu'elles prennent à l'égard de la dénomination *sans-papiers* et à l'égard d'autres dénominations qui leur sont appliquées, étant donné la multiplicité du réel et de manières de l'envisager et de le mettre en mots.

## Naissance d'une nouvelle dénomination ?

C'est dans la dynamique sociolinguistique de la lutte lancée en mars 1996 par 300 Africains pour leur régularisation que la dénomination *sans-papiers* fût mise en circulation, acquit une autonomie sémantico-référentielle, fût reprise par les médias et les partis politiques. Certes, quelques occurrences de *sans-papiers* ont été attestées depuis 1975 (1), mais il ne s'agissait que d'une utilisation ponctuelle, non autonome, coréférentielle parallèlement à d'autres dénominations (*illégaux*, *irréguliers*, *clandestins*, etc.).

\* DYALANG, CNRS, Université de Rouen

Appliquée au départ aux seuls Africains (pour la plupart Maliens et Sénégalais) dont la mise en vigueur, en 1994, des «lois Pasqua» sur le séjour des populations immigrées ou étrangères avait privé d'autorisation de séjour, la dénomination *sans-papiers* désigne aujourd'hui, par extension, toutes les personnes en situation irrégulière en France et à la recherche d'une régularisation.

Le succès de l'installation de la nouvelle catégorisation linguistique est liée d'une part au sémantisme de la préposition *sans* qui, d'après *Le Petit Robert* (édition 1992), exprime *l'absence, le manque, la privation ou l'exclusion* et, d'autre part, à la crise sociale et économique qui frappe les couches défavorisées de la population. *Sans-abri, sans-emploi, sans-le-sou, sans-logis, sans-bahut, sans profession, sans travail, sans diplômes, sans domicile fixe, sans toits, sans droits...* on ne compte plus les dénominations construites avec la préposition *sans* qui traduit l'ampleur d'un champ lexical en expansion.

Contrairement à d'autres désignations également utilisées pour désigner les populations étrangères en situation irrégulière sur le territoire français, la dénomination *sans-papiers* traduit une nouvelle approche dans le traitement de la question de ces populations. L'orientation argumentative induite par la préposition *sans* implique une anomalie, une irrégularité, par rapport à un ordre normal des choses où les évidences n'ont pas besoin d'être dites. Le fait que les personnes à qui s'applique la dénomination soient considérées comme étant restées à l'écart de la norme implique la légitimité pour elles d'obtenir ce à quoi elles auraient droit, mais dont elles seraient privées. Par ailleurs, en tant qu'une catégorisation non ethnique, *sans-papiers* joue un rôle intégratif dans la mesure où la dénomination neutralise le clivage Français / immigrés.

### La construction discursive de l'identité

Provenant du bas latin *identitas*, le mot *identité* signifie, on le sait, *caractère de ce qui est identique* (Le Petit Robert). C'est depuis 1835 que *identité* est associé à *papiers*, pour désigner l'ensemble des papiers d'identité. Bien que ceux-ci permettent aux entités étatiques d'enfermer les individus dans des normes d'identification administrative, avec les supports aussi variés que la photo, les empreintes digitales, le papier, on sait cependant que l'identité ne peut pas être conçue comme quelque chose de fixée, d'immuable. Si elle est

fixée à un moment donné sur ces supports matériels, son expression et sa mise en mots par les individus montrent qu'elle est non seulement mouvante, variable, en permanente (re)construction, mais qu'elle est aussi multiple.

On l'aura compris, dans la perspective qui est la nôtre, tenter de définir l'identité des sans-papiers ne peut être possible que si on tient compte de son élaboration discursive, de sa mise en mots par les personnes concernées. Les discours, marqués de la subjectivité du locuteur, reflètent la situation cognitive de celui-ci, expriment son individualité et disent son état à moment donné de son vécu. C'est dans cette orientation que nous nous proposons d'analyser quelques-unes des productions discursives des sans-papiers pour comprendre leurs stratégies productrices de l'identité.

### Les sans-papiers parlent d'eux-mêmes

Se dire *sans-papiers* apparaît comme un acte linguistique qui ne se manifeste pas seulement par un choix significatif d'une dénomination : il implique aussi une prise de position inhérente à l'utilisation de toute dénomination, projette des formes d'agir pour la régularisation des personnes en situation irrégulière en France, déclenche des affrontements discursifs avec des dénominations adverses. Les discours des sans-papiers ont pour caractéristique commune de s'inscrire dans une intense polyphonie discursive : il s'agit de discours qui ne sont pas seulement adressés à un auditoire dans le but d'exercer un effet sur lui, mais qui sont aussi traversés par d'autres discours. On sait que M. Bakhtine pose que *toute énonciation n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de parole. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celles-ci* (1974, p.105). Dans cette interdiscursivité qui caractérise particulièrement le discours des sans-papiers, on assiste au déploiement de stratégies telles que l'auto-définition, la contestation des attributs qui leur seraient "injustement" appliqués dans des discours adverses, le jeu de l'appartenance / non-appartenance, de l'existence / absence.

### "Les sans-papiers sont des gens d'ici"

Ainsi, ce qu'on observe dans la plupart des discours de sans-papiers, c'est la réponse à la question

“ *Qui sont les sans-papiers ?* ”. Bien que la question ne soit pas explicitement posée dans le texte suivant, sa structuration argumentative ne laisse aucun doute sur sa finalité :

“ *Depuis plus de 2 ans, à Toulouse comme ailleurs en France, ils ont montré par leur bataille, par leur mobilisation, leur refus de retourner dans l'ombre où voudrait les maintenir le gouvernement en leur refusant les papiers. Ils vivent, travaillent, ont étudié en France. Ils sont du pays. Ils y ont leur famille, leurs amis, certains y ont grandi, d'autres vivent depuis des années. Parfois plus de 25 ans. [...]* ” (Tract du Rassemblement des Sans-papiers et de leurs amis, Toulouse, le 27/08/1998)

La définition des sans-papiers s'opère suivant trois programmes de sens. Le premier est la *combativité* des sans-papiers qui bataillent pour l'obtention des papiers tout en refusant la clandestinité, considérée comme un piège du gouvernement. Le deuxième programme de sens est la *territorialisation* des sans-papiers. Vivant, travaillant et étudiant en France, les sans-papiers sont devenus des *gens du pays*. La territorialisation, qui est soutenue par le troisième programme de sens, la *longévité de résidence*, est vue comme un argument

de poids pour la légitimation du droit aux papiers. On a le droit de vivre là où l'on est depuis longtemps, là où l'on est enraciné.

**“ Les papiers, c'est la clé qui ouvrira notre prison ”**

Mais l'enracinement territorial et la longévité de résidence n'ont de sens que s'ils sont récompensés par les papiers ; dans le cas contraire, l'existence même de l'individu est mise en cause. Cette stratégie qui consiste à représenter les papiers comme une condition *sine qua non* de l'existence humaine est particulièrement repérable dans les extraits suivants :

“ *Moi, je cherche ma liberté pour m'exprimer avec mes paroles et ma pratique : je veux montrer comment j'existe. Or, là je n'existe pas, c'est comme si je n'étais personne.* ”

“ *Ce n'est pas des papiers qui vont changer la personne. Ils vont seulement lui enlever les obstacles. Les papiers, c'est la clé qui ouvrira notre prison* ” (Texte du Collectif des sans-papiers de Toulouse, le 06/11/1997)

“ *Mais ici en France, je suis en liberté et en même*



*temps, du fait que je n'ai pas les papiers, je suis prisonnier. C'est comme prisonnier à qui on dit : "tu es libre", mais on ne lui donne pas la clé pour sortir. Nous, on mène une vie de risque. Le risque, il existe toujours...* " (Texte du Collectif des sans-papiers de Toulouse, le 06/11/1997)

L'on peut appartenir à une communauté, partager ses valeurs, tout en étant exclu faute de papiers. Les sans-papiers sont donc à la fois *dedans* et *dehors*. Les deux extraits montrent le chevauchement permanent d'une catégorie sociale à l'autre. Destiné à poser qu'une exclusion " injuste ", " illégitime " et " injustifiable " frappe les sans-papiers, ce chevauchement peut aussi s'avérer périlleux, dans la mesure où le spectre de l'expulsion hante ceux qui sont démunis d'autorisation de séjour.

### **" Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de papiers qu'on est des bandits "**

Se définir *sans-papiers*, c'est aussi contester des attributs que leur confèrent des discours hostiles à leur cause. Conscients de ces discours et des représentations péjoratives qu'ils véhiculent, des sans-papiers font appel à une stratégie consistant à citer ces attributs « injustes », « immérités » à leurs yeux, pour mieux les réfuter. Les préjugés négatifs que l'absence de papiers induit sont particulièrement observables dans les extraits suivants :

*" Une chose que je veux dire : ce n'est pas parce qu'on n'a pas de papiers qu'on est des bandits. On est des personnes comme tout le monde. Si on est ici, c'est qu'on aime ce pays... "* (Texte du Collectif des sans-papiers de Toulouse, le 29/10/1997)

*" Alors je me demande : est-ce que le gouvernement français se rend compte à quel point il détruit psychologiquement des gens innocents en disant qu'il va les renvoyer dans leur pays de façon « humaine » ? Ils considèrent que les sans-papiers ici sont des délinquants. On leur donne ça pour qu'ils partent. Les gens qui sont là n'ont pas besoin de cet argent. Ils ont juste besoin d'être régularisés... "* (Texte du Collectif des sans-papiers de Toulouse, le 29/10/1997)

*" On n'est pas venu voler, prendre le pain des autres, profiter des richesses. On travaille dur, la pelle, la pioche, les restaurants... "* (Texte du Collectif des sans-papiers de Toulouse, le 06/11/1997)

*Bandits, délinquants, voleurs* : voici les trois stéréotypes qu'affrontent les trois extraits. L'exercice apparaît dangereux. Il peut suggérer des convictions indésirables à ceux qui sont extérieurs au problème des sans-papiers. Mais les accusations sont sans doute estimées tellement sérieuses que ne pas les affronter reviendrait à les assumer, à réitérer la maxime *qui ne dit mot consent*. L'objectif de cette stratégie est de faire appel au " bon sens " des destinataires pour montrer que les sans-papiers n'hésitent pas à affronter des accusations sans fondement.

### **«Clandestins», «célibataires»: des mots pour cacher, pour refuser une réalité**

Dans cette stratégie de dénégation, notons aussi la contestation de certaines dénominations appliquées aux personnes sans autorisation de séjour. La polémique sur l'adéquation d'une dénomination à une réalité sociale s'opère dans un affrontement discursif où les dénominations incriminées, parce que considérées comme non adéquates au réel, sont mises à distance :

*" Depuis plusieurs mois la bataille des sans-papiers a d'abord fait voler en éclats le terme de « clandestins » pour affirmer que les gens sans-papiers sont des gens d'ici. Puis avec la circulaire Chevènement est apparue une nouvelle catégorie de refusés les « célibataires », en vérité des ouvriers vivant et travaillant en France depuis des années et que l'Etat refuse de reconnaître. « Clandestins », « célibataires » : des mots pour cacher, pour refuser une réalité : les sans-papiers sont des gens du pays. Le gouvernement doit les compter comme tels en les régularisant et en les traitant à égalité avec les autres habitants ".* (Tract du Rassemblement des Sans-papiers et de leurs amis, Toulouse, le 27/08/1998)

Les guillemets qui entourent *clandestins*, *célibataires* ne signifient pas seulement que les auteurs se distancient par rapport à ces dénominations porteuses de connotations négatives, mais aussi qu'ils les condamnent. La guerre des mots se révèle ici d'une importance cruciale : tout se passe comme si la partie qui arrive à imposer sa dénomination du réel, donc sa conception des choses, s'imposait aussi d'elle-même. *Sans-papiers* s'oppose ainsi à *clandestins*, *célibataires*, deux dénominations qui véhiculent une perception du monde et des actions qui leur sont spécifiques. Si un *clandestin* peut être expulsé sans autre mesure,

un *célibataire* peut aussi l'être parce qu'il est sans attache familiale.

La focalisation sur le rejet de la dénomination *clandestin* a abouti à la création d'un verbe, *clandestiniser*, pour désigner une action qui aurait délibérément transformé des travailleurs immigrés «avec papiers» en *sans-papiers* :

“ Nous rappelons que nous, réfugiés de Saint-Ambroise, avons été clandestinisés par les lois Pasqua ”. (Communiqué des Réfugiés de Saint-Ambroise, le 31/03/1996)

“300 immigrés, essentiellement Africains, ont engagé la lutte pour la régularisation de leur situation depuis le 18 mars dernier. Il s'agit de personnes vivant en France depuis plusieurs années et qui, du jour au lendemain, se sont vues clandestinisées par des lois discriminatoires. ” (Lettre de remerciement des Sans-Papiers de Saint-Bernard à Youssou Ndour, le 9/5/96)

La polémique autour du rejet de *clandestin* s'est notamment envenimée après que, dans sa traditionnelle allocution du 14 juillet, le président Chirac a en 1996 qualifié les sans-papiers de *clandestins* et ainsi mis en cause la dénomination *sans-papiers*. Huit occurrences de *clandestin* ont été relevées dans l'interview que le président a accordée au journaliste P. P. d'Arvor. Un tract publié par le collectif des sans-papiers de Saint-Bernard a immédiatement riposté contre l'application de la dénomination *clandestins* :

**SANS-PAPIERS**  
**MAIS NULLEMENT «CLANDESTINS»**  
**LA GREVE DE LA FAIM CONTINUE**

*Le président CHIRAC a parlé de clandestins mais nous ne sommes pas des clandestins. Nous sommes sur la scène publique et la police connaît l'adresse de chacun de nous.* (Communiqué des sans-papiers de Saint-Bernard, le 15/7/96)

### Les difficultés d'une construction identitaire

L'élaboration discursive d'une identité spécifique aux sans-papiers s'opère, on l'a vu, autour d'une problématique centrale qui est l'absence de papiers et les problèmes qu'elle pose dans la vie quotidienne. Une situation irrégulière aux yeux de l'administration

enferme des personnes dans un imbroglio dont la mise en mots donne à voir ce que peuvent sentir nombre de sans-papiers. Ce qui est caractéristique de leur discours n'est pas tant la recherche de l'élaboration d'une identité spécifique aux sans-papiers, mais la mise en mots des conséquences douloureuses d'une situation administrative. Ce sont ainsi les auto-définitions, le jeu de l'appartenance / non-appartenance, les polémiques, les controverses que nous avons analysées à travers quelques discours qui peuvent être considérées, si besoin est, comme des éléments constitutifs d'une construction identitaire en train de s'accomplir. ■

(1) Les “sans-papiers” : la face cachée de l'immigration”, *Libération*, 13 décembre 1975

MARIE C.-V. & LACROIX Th. (1983) : “130 «sans papiers» régularisés”, *Bilan de l'Emploi 1982, Bulletin Mensuel des Statistiques du Travail*, juin 1983, La Documentation Française

ARIES P. (1994) : “1973, les «sans-papiers» du Bidonville de Feyzin”, *Hommes et Migrations*, n°1177, pp.43-47

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Akin S. (1999) : “*Sans-papiers* : une dénomination dans cinq quotidiens de mars à août 1996”, *MOTS*, n°60, pp.59-75

Akin S. (sous la dir) (1999) : *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Collection DYALANG-PUR, Université de Rouen, 287 p.

Authier-Revuz J. (1995) : *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, éd. Larousse, tome 1-2, 869 p.

Bakhtine M. (1929), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Ed. de Minuit, (ouvrage publié en français en 1974), 233 p.

Boyer H. (1993) : “Tchador : les mots de «l'affaire»”, *MSCOPE*, n°4, CRDP de Versailles, pp.67-72

Delcambre P. (1985) : “Au carrefour de discours : avec quels mots une institution désigne, décrit, identifie”, *Lexique*, n°3, Publications de l'Université de Lille, pp.167-180

Siblot P. (1992) : “Ah! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises”, *Mots*, n°30, pp.5-17

Siblot P. (1995) : «*Comme son nom l'indique...*». *Nomination et production de sens*, Doctorat d'Etat, Université de Montpellier, Tome 2, 235 p.

Siméant J. (1998) : *La cause des sans-papiers*, Presses de Sciences Po, Paris, 504 p.